VILLE NEUVE-DE-BERG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement : Largentière
Commune de VILLENEUVE-DE-BERG

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le - 3 JUIL. 2025
ID : 007-210703419-20250627-45_60_7-DE

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :
adhésion de la commune au conservatoire des espaces naturels Rhône Alpes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-51

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS
Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,
Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien
Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe
Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, ***Christophe VIGNE*** *a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le Conservatoire des Espaces Naturels est une association reconnue d'utilité publique, œuvrant pour la préservation, la gestion et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et de la préservation de son patrimoine naturel, la commune de Villeneuve de Berg souhaite adhérer à cette association, afin de soutenir ses missions, bénéficier de son expertise technique, et éventuellement s'engager dans des partenariats ou projets communs de gestion ou de valorisation de sites naturels.

L'adhésion annuelle de la collectivité est fixée à 100 € pour l'année 2025, selon les statuts de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'approuver l'adhésion de la commune au Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes.
D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
D'inscrire au budget communal la dépense correspondante à la cotisation annuelle.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

MAIRIE DE VILLENEUVE DE BERG * ARDECHE *